

Lyon, le 7 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil du Pôle Métropolitain : vote du budget et soutien à l'innovation

Ce jeudi 7 avril s'est réuni le conseil du Pôle Métropolitain. Deux sujets importants étaient l'ordre du jour : le vote du budget, et les actions en faveur de l'innovation.

Pour l'exercice 2015, le budget du Pôle Métropolitain voté le 19 mars 2015 s'élève à plus de 1,6 M€.

Les recettes sont pour l'essentiel constituées des contributions des 4 collectivités membres du pôle (près de 700 000 € pour la Métropole de Lyon, plus de 300 000 € pour Saint-Etienne Métropole, et près de 200 000 € pour la CAPI et Vienne Agglo).

En termes de dépenses, les frais de structure et de fonctionnement, incluant l'ingénierie apportée par les 2 agences d'urbanisme ont été maîtrisées et s'élèvent à près de 950 000 €. Le programme d'actions réalisé représente un montant de près de 600 000 € et comprend la participation du Pôle au SIMI et le lancement des autres actions de la feuille de route 2015-2017 en faveur du développement économique, du tourisme et des événements culturels, ainsi que sur l'alimentation et le soutien à l'agriculture à travers le projet Festitabl'.

Pour 2016, le budget prévisionnel voté ce jour s'élève à près de 1,8 M€. Les recettes proviennent essentiellement des 6 collectivités désormais membres du pôle (près de 650 000 € pour la Métropole de Lyon, plus de 225 000 € pour Saint-Etienne Métropole, plus de 135 000 € respectivement pour la CAPI, ViennAgglo et CABVS, 45 000 € pour la CCEL).

Le budget dédié à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions est de près de 520 000 euros et se structure autour des principaux axes suivants :

- **Développement économique : 262 500 €, dont :**

- o Salon SIMI : 80 000 €
- o Animation du réseau Pépites : 62 500 €
- o Robotique : 39 500 €
- o Design : 39 500 €
- o Innovations constructives : 39 500 €

- **Aménagement de planification : 70 000 €**

- o Festitabl' : 65 000 €
- o Mise en cohérence des politiques d'aménagement : 5 000 €

- **Déplacement et mobilité : 5 000 €**

Le Syndicat mixte de transport pour l'aire métropolitaine lyonnaise assure une grande partie des actions engagées dans ce domaine.

- o Covoiturage : 5 000 €

- **Culture et tourisme : 130 000 €**

- o Déploiement et valorisation des outils Citycard et monweekendA : 35 000 €
- o Nouvelles actions de valorisation du Patrimoine : 45 000 €

- Résonances des grands évènements : 30 000 €
- Jazz Day : 20 000 €

- **Instances de concertation** (dont AG des maires et installation de la nouvelle conférence métropolitaine des conseils de développement) : 49 000 €

A cela s'ajoute un budget prévisionnel pour reprendre et assurer le pilotage du projet Plaine Saint-Exupéry, à hauteur de 150 000 €, financé par les 3 collectivités concernées (Métropole de Lyon, CAPI, CCEL).

De plus, à l'occasion de ce conseil a également été fait un point sur les actions en faveur du développement de **l'innovation des entreprises**. En effet, la feuille de route 2015-2017 du Pôle met en avant trois filières transversales à fort potentiel : la robotique, le design et l'innovation constructive. Sur chacune de ces thématiques, une subvention de près de 40 000 € est accordée à un pilote référent (respectivement l'Espace Numérique Entreprises, la Cité du Design, et Astus Construction) pour déployer, chacun dans leur domaine d'expertise, un programme visant d'une part à sensibiliser et former les étudiants sur ces sujets, et d'autre part, à accompagner les entreprises. L'objectif : faciliter l'émergence de projets innovants, vecteur de compétitivité, sur l'ensemble du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Pôle Métropolitain compte deux nouveaux adhérents, la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CABVS) et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL), qui ont rejoint la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, la CAPI et ViennAgglo. Le Pôle compte ainsi désormais 173 communes, près de 2 millions d'habitants, 1 million d'emplois, 115 000 entreprises et 176 000 étudiants.